

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault - Opération de renouvellement urbain
Cession de trois parcelles de terrain à Habitat 86 situées
rue Alfred Hérault**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, et conformément à la convention ANRU en date du 30 mars 2007, la commune de Châtellerault a décidé de mettre gratuitement à disposition d'HABITAT 86 des terrains en vue d'y construire des logements sociaux.

La collectivité et HABITAT 86 se sont alors mis d'accord sur un certain nombre de propriétés foncières susceptibles d'accueillir ce type d'opérations, dont certaines ont été acquises par la commune dans différents secteurs, pour les mettre à la disposition des organismes bailleurs.

Une propriété communale située rue Alfred Hérault a été retenue pour engager un programme de constructions de logements sociaux avec Habitat 86. Il s'agit en particulier des terrains cadastrés section CL n°314, CL n°333 et CL n°334, pour une surface globale de 3 069 m², classés en zone U2 du plan local d'urbanisme.

HABITAT 86 a prévu de réaliser 7 logements neufs sur ce site, ainsi que la réhabilitation d'un logement existant sur le terrain. Considérant la valeur vénale de ce terrain estimée à 92000€ par France Domaine, l'aide ainsi apportée à HABITAT 86 s'élève à 11 500€ par logement.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU la délibération du conseil municipal n°4 du 28 juin 2005 relative à la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon,

VU l'avis du service France Domaine en date du 4 février 2008,

CONSIDERANT l'intérêt collectif de diversifier l'offre de logements locatifs sur la ville et de favoriser la mixité sociale,

Délibération du conseil municipal

DU

Jeudi 26 mars 2009

n°19

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder gratuitement à Habitat 86 les parcelles dont les références cadastrales sont les suivantes :

- CL n°314, sise 10 rue de la Bastille pour une contenance de 731 m²
- CL n°333, sise 10 rue Alfred Hérault pour une contenance de 768 m²
- CL n°334, sise 10 rue Alfred Hérault pour une contenance de 1 570 m²

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme administrative par Habitat 86. Le salaire du conservateur sera à la charge d'Habitat 86.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe TURBAULT

